

Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE** publié sur le site internet de la  
Place de la Mairie - 07 470 COUCOURON collectivité le 18/11/2022

**Séance du jeudi 17 novembre 2022**

Membres  
en exercice : 37

Date de la convocation: 11/11/2022

Présents : 25

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 34

**Présents :** Karine ACCASSAT, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

POUR : 30

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 1

REFUS DE VOTE : 0

**Représentés :** Dominique ALLIX par Sébastien PRADIER, Claude BRUN par Christian VIDAL, Patrick COUDENE par Karine ACCASSAT, Martine IMBERT par Charles VALETTE, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Emile LOUCHE par James BOUVIER, Thibaut ROBERT par Sébastien BOURDELY, John SERROUL par Jean LINOSSIER, Michel TESTUD par Jacques GENEST

**Absents :** Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE

**Secrétaire de séance :** Michel LOUIS

**DE\_2022\_066 - Objet : Attribution du marché de travaux réhabilitation ancienne fromagerie en garages**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de la commande publique,*

*Vu la délibération n°2020-126 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2020 relative à la proposition du Président concernant les futurs locaux de la Communauté de communes,*

*Vu la délibération n°2021-10 du Conseil communautaire en date du 24 février 2021 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du siège et des garages de la Communauté de communes,*

*Vu la délibération n°2020-39 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée le 4 février 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, (...) à partir de 90 000 € HT : après délibération du Conseil communautaire uniquement »,*

*Vu la délibération n°2022-40 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 attribuant les premiers lots du marché de travaux construction du siège de la Communauté de communes et excluant les prestations supplémentaires éventuelles afférentes à la construction des garages,*

Il est rappelé que la Communauté de communes a conclu un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de son siège et de ses garages avec le Cabinet Fabre Architecture (mandataire solidaire).

A la suite de la liquidation judiciaire de la Laiterie de La Laoune, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a décidé de réhabiliter le bâtiment lui appartenant en garages, et, les PSE du marché de travaux de construction du siège, concernant la construction des garages, n'ont pas été retenues.

Afin d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation, une procédure adaptée passée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique a été lancée le 22 septembre 2022 sur le profil acheteur dématérialisé achatpublic.com. Le marché est alloté comme suit :

- Lot 01 Démolition - Maçonnerie - Gros Œuvre
- Lot 02 Modification de Charpente Métallique - Façades en Panneaux Isothermes - Portes Sectionnelles - Portails
- Lot 03 Plâtrerie - Peinture - Menuiseries Intérieures
- Lot 04 Electricité - Courants Faibles
- Lot 05 Chauffage - Ventilation - Plomberie

Considérant que 9 plis ont été reçus et enregistrés avant la date limite de réception des offres fixée au 13 octobre 2022.

Conformément au règlement de consultation, les critères intervenant pour la sélection des offres sont :

- Valeur technique (60% de la note).
- Prix des prestations (40% de la note).

Après analyse des offres, les classements étaient les suivants ;

- **lot 01 Démolition - Maçonnerie - Gros Œuvre**

Entreprise	Critère Prix			Critère valeur technique		TOTAL	
	Montant offre de base € HT	Classement	Note	Classement	Note	Classement	Note
EURL ALLIX	28 878.29	3	19.88	3	39	<b>3</b>	<b>58.88</b>
SARL REYNAUD CHABANIS	14 349.10	1	40	2	45	<b>1</b>	<b>85</b>
MICHEL JAUFFRE	32 055.90	4	17.91	4	34.50	<b>4</b>	<b>52.41</b>
TEYSSIER et FILS SARL	23 158.70	2	24.78	1	48	<b>2</b>	<b>72.78</b>

- **lot 02 Modification de Charpente Métallique - Façades en Panneaux Isothermes - Portes Sectionnelles – Portails**

Entreprise	Critère Prix			Critère valeur technique		TOTAL	
	Montant offre de base € HT	Classement	Note	Classement	Note	Classement	Note
SAS SERGE GAILLARD	65 212.68	1	40	1	60	<b>1</b>	<b>100</b>

- **lot 03 Plâtrerie - Peinture - Menuiseries Intérieures**

Entreprise	Critère Prix			Critère valeur technique		TOTAL	
	Montant offre de base € HT	Classement	Note	Classement	Note	Classement	Note
BUSCEMA	9 999.74	2	28.86	1	51	<b>2</b>	<b>79.86</b>
EYRAUD FRERES	7 214.48	1	40	2	45	<b>1</b>	<b>85</b>

- **lot 04 Electricité – Courants Faibles**

Entreprise	Critère Prix			Critère valeur technique		TOTAL	
	Montant offre de base € HT	Classement	Note	Classement	Note	Classement	Note
GILBERT ROBERT	23 258	1	40	1	60	<b>1</b>	<b>100</b>

- **lot 05 Chauffage – Ventilation – Plomberie**

Entreprise	Critère Prix			Critère valeur technique		TOTAL	
	Montant offre de base € HT	Classement	Note	Classement	Note	Classement	Note
LARGIER TECHNOLOGIE	27 799.22 Montant après négociation : 21 725.68	1	40	1	39	<b>1</b>	<b>79</b>

Considérant que par courrier en date du 9 novembre, l'offre de la SARL Reynaud Chabanis pour le lot 1 a été précisée et son montant confirmé.

RF Préfecture de l'Ardèche
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/11/2022 007-200072007-20221117-DE_2022_066-DE

Considérant la négociation sur le lot 5 qui a eu lieu le 14 novembre et la nouvelle offre de l'entreprise LARGIER TECHNOLOGIE réceptionnée le 16 novembre.

Il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

- lot 01 Démolition - Maçonnerie - Gros Œuvre à la SARL REYNAUD CHABANIS (07630 Le Béage) pour un montant de 14 349.10 € HT,
- lot 02 Modification de Charpente Métallique - Façades en Panneaux Isothermes - Portes Sectionnelles - Portails à la SAS SERGE GAILLARD (48300 Langogne) pour un montant de 65 212.68 € HT,
- lot 03 Plâtrerie - Peinture - Menuiseries Intérieures à l'entreprise EYRAUD FRERES (07470 Coucouron) pour un montant de 7 214.48 € HT,
- lot 04 Electricité - Courants Faibles à l'entreprise GILBERT ROBERT pour un montant de 23 258 € HT,
- lot 05 Chauffage - Ventilation - Plomberie à l'entreprise LARGIER TECHNOLOGIE (07200 Aubenas) pour un montant de 21 725.68 € HT.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'attribuer** les lots cités au-dessus pour un montant total de 131 759.94 € HT ;
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 17 novembre 2022,  
Le Président, Jacques GENEST

